

Breizh 2035 : Programme pour un État breton

Parti National Breton | 21 novembre 2025



NOTRE VISION

Le Parti National Breton a pour mission de redonner à la Bretagne sa pleine souveraineté. Notre pays forme une nation historique unique, composée des actuels cinq départements que sont la Loire-Atlantique, le Morbihan, le Finistère, les Côtes-d'Armor et l'Ille-et-Vilaine.

Face au dépeuplement et à la dilution de notre identité, nous proposons un chemin clair : **restaurer un État breton indépendant, fédéral et neutre**, au service exclusif du peuple breton.

L'ÉTAT BRETON : UNE RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE MODERNE

Le chemin vers l'indépendance

L'indépendance bretonne sera acquise par un **référendum d'autodétermination** conforme au droit international. Ce processus démocratique permettra au peuple breton de décider librement de son avenir politique, dans le respect des principes reconnus par la communauté internationale. Le référendum sera organisé selon des normes strictes, avec la participation d'observateurs indépendants, garantissant ainsi la légitimité de notre démarche aux yeux du monde entier.

Structure fédérale inspirée de la Suisse

L'État breton adoptera un **modèle fédéral inspiré de la Suisse**, reconnu internationalement pour son efficacité et sa stabilité. Cette structure permettra de concilier l'unité nationale avec le respect de nos diversités locales. Le territoire sera organisé en **neuf provinces historiques**, correspondant aux

anciens territoires traditionnels de Bretagne : Naoned, Roazhon, Gwened, Sant-Brieg, Sant-Maloù, Bro-Gerne, Bro-Leon, Bro-Dreger et Bro-Gwened.

Chaque province disposera d'une **autonomie étendue** dans les domaines qui concernent directement la vie quotidienne des citoyens :

Éducation locale	Routes provinciales
Hôpitaux de proximité	Police municipale
Urbanisme	Fiscalité locale

Cette décentralisation garantit que les décisions sont prises au plus près des citoyens, par ceux qui connaissent le mieux leurs besoins. La fiscalité locale sera du ressort des provinces, avec une TVA provinciale et un foncier commercial adapté aux réalités économiques de chaque territoire. Ce système permet une saine émulation entre provinces, tout en garantissant une péréquation financière pour maintenir l'équité entre territoires riches et moins favorisés.

Un pouvoir exécutif stable et équilibré

Au niveau fédéral, le **président de la République bretonne** sera élu au suffrage universel direct pour un mandat de cinq ans, renouvelable une seule fois. Pour garantir une représentation équitable de tous les territoires, une règle de **parité géographique** s'appliquera : deux présidents successifs ne pourront pas provenir de la même province. Cette mesure évite la monopolisation du pouvoir par une région et encourage l'émergence de leaders issus de tous les territoires bretons.

Le président nomme le **Chancelier**, qui assume le rôle de Premier ministre et dirige effectivement le gouvernement au quotidien. Cette distinction entre le président (garant de l'unité nationale) et le chancelier (responsable de l'action gouvernementale) s'inspire du modèle allemand et garantit une meilleure efficacité de l'exécutif.



STRUCTURE DU POUVOIR EXÉCUTIF

Président (5 ans, renouvelable 1 fois) → nomme → Chancelier → dirige → 7 ministres

Les sept ministères stratégiques :

Défense | Diplomatie | Monnaie | Santé nationale | Retraite | Mer & Énergie | Infrastructures

Ce gouvernement volontairement **compact et léger** évite les doublons bureaucratiques et garantit une action gouvernementale cohérente et réactive. Chaque ministre est responsable d'un domaine stratégique essentiel à la souveraineté nationale.

Le Parlement bicaméral : l'équilibre des pouvoirs

Le **Parlement bicaméral** siégera à **Rennes** et sera composé de deux chambres aux rôles complémentaires, assurant un équilibre entre représentation populaire et protection des intérêts provinciaux.

CHAMBRE DES CITOYENS

60 députés élus pour 5 ans au scrutin proportionnel plurinominal

- Initie toutes les lois (budget, impôts, monnaie)
- Représentation populaire directe
- Pouvoir de renvoi du président/chancelier (2/3 des voix)

SÉNAT DES PROVINCES

18 sénateurs (2 par province)

- Gardien du fédéralisme
- Veto sur domaines provinciaux
- Ratifie les traités internationaux
- Confirme les 9 juges de la Cour suprême

La **Chambre des citoyens** détient l'initiative législative et représente directement la volonté populaire. Le scrutin proportionnel garantit une représentation fidèle de la diversité des opinions politiques du peuple breton. En cas de crise majeure, la Chambre peut déclencher le renvoi du président ou du chancelier par un vote des deux tiers de ses membres, garantissant ainsi un contrôle démocratique efficace de l'exécutif.

Le **Sénat des provinces** est le gardien du fédéralisme. Il doit approuver toute loi fédérale et dispose d'un droit de veto, suspensif ou absolu selon les cas, particulièrement sur les domaines relevant des compétences provinciales. Cette protection constitutionnelle empêche l'État fédéral d'empiéter sur les prérogatives des provinces.

Les lois fédérales ne peuvent être adoptées qu'avec l'accord des deux chambres. Pour les décisions les plus importantes touchant à la nature même de l'État breton (modification de la Constitution, entrée en alliance militaire, changement de monnaie), des **consultations populaires obligatoires** seront organisées par référendum.

Trois sièges pour trois pouvoirs

Pour symboliser la séparation des pouvoirs et éviter toute concentration en un seul lieu, trois villes historiques abriteront les institutions de la République :

NAONED (Nantes)	Présidence et Chancellerie — <i>Pouvoir exécutif</i>
ROAZHON (Rennes)	Parlement et Sénat — <i>Pouvoir législatif</i>
GWENED (Vannes)	Cour suprême — <i>Pouvoir judiciaire</i>

Nantes accueillera la Présidence et la Chancellerie, reconnaissant l'importance historique de cette capitale historique de Bretagne et grande métropole maritime. **Rennes**, au cœur géographique de la Bretagne, est le lieu naturel de la délibération nationale. **Vannes** sera le siège de la Cour suprême, composée de neuf juges nommés pour douze ans par le Parlement, incarnant l'indépendance du pouvoir judiciaire.

Les symboles de la nation bretonne

L'État breton s'incarnera dans des symboles forts, porteurs de notre identité millénaire :



SYMBOLES NATIONAUX

Drapeau : Gwenn ha Du (le drapeau noir et blanc)

Hymne : Bro Gozh ma Zadoù (Vieux pays de mes pères)

Devise : *Kentoc'h mervel eget bezañ saotret* (Plutôt la mort que la souillure)

Le **Gwenn ha Du** flottera sur tous les bâtiments publics, rappelant notre indépendance retrouvée. L'hymne **Bro Gozh ma Zadoù** retentira lors de toutes les cérémonies officielles, des événements sportifs nationaux et des célébrations patriotiques, unissant tous les Bretons au-delà des générations. La devise historique incarne la fierté bretonne, le refus de la compromission et l'attachement indéfectible à notre liberté.

LE GOUVERNEMENT DE CONCORDANCE : GOUVERNER ENSEMBLE

Une grande coalition au service de l'unité

Le gouvernement breton reposera sur un principe original et puissant : **le principe de concordance**. Contrairement au système français où le parti vainqueur des élections gouverne seul, parfois avec moins de 30% des voix des électeurs, le système breton impose la formation d'une grande coalition représentant la diversité de notre peuple.



GRANDE COALITION OBLIGATOIRE

Après chaque élection à la Chambre des citoyens, les partis ayant obtenu au moins 5% des sièges doivent être invités à former une coalition gouvernementale proportionnelle représentant 70 à 80% de l'électorat.

Ce système favorise le consensus, le compromis et la stabilité politique, tout en évitant les affrontements stériles entre majorité et opposition. Cette approche s'inspire de la Suisse, où la stabilité politique repose depuis des décennies sur une grande coalition permanente entre les principaux courants politiques. Elle ancre la stabilité dans un contexte post-indépendance potentiellement tendu (relations avec la France, négociations avec l'Union européenne), tout en promouvant l'unité culturelle bretonne à travers des compromis obligatoires entre différentes sensibilités politiques.

La "formule bretonne" des sept ministres

Le gouvernement sera composé de **sept ministres** répartis selon une "**formule bretonne**" garantissant la proportionnalité et l'équité :

- **2 sièges** → Premier parti (généralement gauche ou centre-gauche)
- **2 sièges** → Deuxième parti (droite ou centre-droit)
- **2 sièges** → Troisième parti (écologistes ou régionalistes)
- **1 siège** → Quatrième parti (minoritaire mais représentatif)

Le chancelier, nommé par le président, propose une liste de sept ministres à la Chambre des citoyens pour approbation. Si un parti dépasse 30% des sièges à la Chambre, il gagne automatiquement un siège supplémentaire au détriment du plus petit parti représenté, assurant ainsi que les grands courants politiques soient justement représentés.

Contraintes géographiques pour l'équilibre territorial :

Au-delà de la représentation politique, le gouvernement breton doit aussi refléter notre diversité géographique. La **parité géographique** impose qu'on ne puisse avoir deux ministres consécutifs issus de la même province. Cette règle évite qu'une région accapare le pouvoir exécutif.

Une clause spécifique garantit l'**équilibre "mer/terre"** : au moins deux ministres doivent être d'origine côtière. La Bretagne est avant tout une nation maritime, et il est essentiel que ceux qui connaissent intimement les réalités du littoral et de la mer participent aux décisions nationales, notamment sur les dossiers stratégiques de la mer et de l'énergie.

Le Sénat des provinces valide que la composition du gouvernement respecte bien la parité géographique et régionale. Si un blocage survient entre le chancelier et le Sénat sur la composition du gouvernement, un **référendum consultatif** est obligatoirement organisé, donnant le dernier mot au peuple.

LA CITOYENNETÉ BRETONNE : PRÉSERVER NOTRE IDENTITÉ

Le droit du sang comme fondement

La citoyenneté bretonne reposera **uniquement sur le droit du sang**, principe fondamental pour préserver l'identité et la cohésion de notre nation.

◆ CRITÈRES DE CITOYENNETÉ Conditions d'obtention :

- Un parent breton (né de deux parents nés en Bretagne historique)
- Ou deux grands-parents nés en Bretagne historique

Exclusions :

- Pas de double nationalité
- Pas de naturalisation

Ce critère clair et objectif permet de maintenir un lien direct et authentique avec notre terre et notre histoire, tout en étant inclusif pour tous ceux qui ont des racines bretonnes. Les millions de Bretons qui vivent actuellement hors de

Bretagne, en France ou à l'étranger, pourront ainsi retrouver leur citoyenneté nationale et, s'ils le souhaitent, rentrer au pays avec des aides dédiées.

Loyauté exclusive et fonctions régaliennes

Pour garantir l'entière loyauté des citoyens envers la nation bretonne, la **double nationalité sera interdite**. Devenir citoyen breton implique de renoncer à toute autre nationalité. Cette exigence n'est pas exceptionnelle : de nombreux pays dans le monde, dont plusieurs démocraties établies, appliquent ce principe avec succès.

L'État breton **ne connaîtra pas le principe de naturalisation**. Il n'y aura pas de possibilité d'acquérir la citoyenneté bretonne par mariage, résidence prolongée ou procédure administrative. Cette décision, certes rigoureuse, vise à maintenir l'homogénéité culturelle et l'unité nationale, conditions essentielles à la survie d'une petite nation dans un monde globalisé.

Les **fonctions régaliennes** – celles qui incarnent la souveraineté de l'État – seront strictement réservées aux citoyens bretons. Seuls les citoyens bretons pourront exercer des fonctions au sein du gouvernement, de l'armée, de la magistrature et des médias d'État. Cette mesure garantit que ceux qui exercent le pouvoir et défendent la nation ont un lien profond et indéfectible avec la Bretagne.

Les personnes de nationalité étrangère pourront résider en Bretagne **en tant qu'invités**, pour une durée limitée et selon des conditions légales strictement fixées par l'État breton. Ce système permet d'accueillir les compétences nécessaires à notre économie tout en préservant notre souveraineté politique.

PEUPLEMENT ET DÉMOGRAPHIE : L'AVENIR DE NOTRE PEUPLE

Un objectif ambitieux mais réaliste

Le défi démographique est existentiel pour la Bretagne. Comme de nombreuses régions européennes, notre territoire connaît un déclin démographique préoccupant. L'indice de fécondité actuel, autour de 1,8 enfant par femme, est insuffisant pour assurer le renouvellement des générations (qui nécessite 2,1 enfants par femme).



OBJECTIF 2040 : 2,3 ENFANTS PAR FEMME

Cet objectif permettra non seulement d'assurer le renouvellement de notre population, mais aussi de compenser les décennies de déclin démographique et de redonner à la Bretagne une pyramide des âges saine et dynamique.

Un soutien massif et sans précédent aux familles

Pour atteindre cet objectif, l'État soutiendra les familles de manière **massive et sans précédent** :

MESURE	MONTANT / DURÉE
Premier enfant	500 euros par mois jusqu'à 18 ans
Chaque enfant supplémentaire	+ 500 euros par mois (cumulatif)
Famille avec 4 enfants	2 000 euros par mois + logement gratuit
Crèches publiques	Gratuites (priorité familles bretonnes)
Congé parental	3 ans à 85% du salaire

Le prêt immobilier révolutionnaire :

Un prêt immobilier à taux zéro sera accessible à toutes les familles bretonnes. À chaque naissance, **25% du capital restant est effacé**. Concrètement, au quatrième enfant, le logement familial devient **entièrement gratuit**. Cette mesure révolutionnaire permet aux familles nombreuses d'accéder à la propriété sans s'endetter, levant ainsi l'un des principaux freins économiques à la natalité.

Infrastructure de garde d'enfants :

Les crèches publiques seront gratuites avec priorité absolue donnée aux familles bretonnes. Chaque commune ou regroupement de communes sera tenu de fournir des places en crèche suffisantes pour tous les enfants dont les parents le souhaitent. Cette infrastructure dense de garde d'enfants permettra aux mères qui le souhaitent de concilier carrière professionnelle et vie familiale.

Le **congé parental de trois ans** payé à 85% du salaire précédent sera offert aux mères de famille. Cette mesure reconnaît l'immense valeur du travail parental et permet aux mères qui le désirent de se consacrer pleinement à l'éducation de leurs jeunes enfants durant leurs premières années, période cruciale pour leur développement.

Sécurité et immigration : protéger notre territoire

Un **ministère de l'Intérieur** puissant regroupera quatre missions essentielles et indissociables : la démographie, la sécurité, la justice et l'immigration. Cette organisation unique place au cœur de l'action publique la mission première de tout État : protéger et assurer la continuité du peuple breton.

Mesures de contrôle migratoire et sécuritaire :

- **Immigration extra-européenne stoppée** : Un quota annuel limité sera réservé aux profils hautement qualifiés celtiques ou européens, avec obligation de maîtriser le breton au niveau B1 sous trois ans
- **Intelligence artificielle** déployée pour analyser les flux migratoires et les menaces (narco-trafic, terrorisme, cybercriminalité)
- **Réseau national de drones** de surveillance pour patrouiller les côtes et frontières 24h/24
- **Police de proximité renforcée** dans toutes les communes, même les plus petites

Une Brigade Nationale de Reconduite assurera le rapatriement efficace des personnes en situation irrégulière et des délinquants multirécidivistes, garantissant le respect de la loi et la sécurité de tous.

LE PRINCIPE COMMUNAUTAIRE : PLUS D'ENFANTS, PLUS DE DROITS

Un système solidaire et incitatif

La Bretagne indépendante mettra en place un système révolutionnaire de solidarité intergénérationnelle. **Chaque enfant élevé augmente vos droits** à la santé, à la retraite et au chômage :

► PLUS D'ENFANTS = PLUS DE DROITS

NOMBRE D'ENFANTS	DROITS (santé, retraite, chômage)
1 enfant	60%
2 enfants	80%
3 enfants	100%
4 enfants ou plus	120%

Exemples concrets

Famille avec 3 enfants :

- 1 500 euros par mois d'allocations familiales
- Santé, retraite, chômage : 100% pris en charge

Famille avec 4 enfants :

- 2 000 euros par mois d'allocations familiales
- Logement familial totalement gratuit
- 120% des aides (soins, pension de retraite, allocations chômage)

Un financement équitable et durable

Le système est financé par trois sources équilibrées pour un total de **7,75 milliards d'euros par an** :

- **Les parents** : 10% de leur salaire versé sur leur compte personnel Yec'hedKonto (2,5 milliards d'euros)
- **Les entreprises** : 5% des salaires versés en cotisation (1,25 milliard d'euros)
- **L'État et les provinces** : redevances des ports, hydrogène vert et TVA sociale (4 milliards d'euros)

Un principe simple et puissant : **si vous donnez des enfants au pays, le pays vous protège davantage**. Ce système crée un cercle vertueux où les familles sont récompensées pour leur contribution démographique essentielle à la nation.

BREIZHCARE 2035 : LA SANTÉ BRETONNE

Un système adapté à nos réalités

Pour une Bretagne indépendante de 4,8 millions d'habitants avec un PIB de 215 milliards d'euros, voici un système de santé parfaitement adapté à nos réalités : ruralité importante, vieillissement de la population, natalité à stimuler.



COÛT TOTAL : 4,7% DU PIB (10,1 MILLIARDS D'EUROS)

État : 2,8% (6 milliards d'euros) | Citoyens : 1,9% (4,1 milliards d'euros via comptes personnels)

Soit 50% moins cher que le système français actuel !

Yec'hed Konto – Votre compte santé personnel

Le système repose sur la **responsabilité individuelle** : 6% de votre salaire vont chaque mois sur un **compte santé personnel** (comme un livret d'épargne dédié à la santé). Vous payez avec ce compte : consultations médicales, lunettes, soins dentaires, médicaments, hospitalisations légères.

À votre décès, l'argent restant est transmis à vos enfants. C'est **votre épargne santé**, transmissible à vos descendants. Ce système responsabilise les citoyens et évite les abus du système actuel où personne ne compte les coûts puisque tout paraît "gratuit".

→ **70% des soins courants** sont ainsi payés par vous directement, pas par l'État. Cela réduit considérablement le poids sur les finances publiques tout en préservant la qualité des soins.

ArMorShield – Protection contre les catastrophes sanitaires

Une **assurance publique obligatoire** couvre les gros coups durs que personne ne peut assumer seul : cancer, accidents vasculaires cérébraux, greffes d'organes, dialyse, maladies chroniques lourdes.

Cotisation : 0,8% du revenu via la TVA sociale (pas d'impôt direct)

→ **Jamais ruiné par la maladie**. C'est la solidarité nationale qui s'exprime : quand vous ou vos proches faites face à une maladie grave, l'État breton est là pour vous protéger totalement.

Neuf réseaux hospitaliers en concurrence régulée

De Brest à Vannes, **neuf groupes hospitaliers** (publics et privés) sont en concurrence pour vous soigner mieux et moins cher. Ce système de concurrence régulée garantit l'excellence :

- **Prix fixes par acte**, publiés en ligne et totalement transparents
- **Intelligence artificielle** lit 100% des radios en moins de 5 minutes
- **Zéro liste d'attente supérieure à 2 semaines**

Les hôpitaux sont payés à l'acte selon des tarifs nationaux fixes, mais ils sont en concurrence sur la qualité des soins, les délais d'attente et l'expérience patient. Les meilleurs hôpitaux attirent plus de patients et prospèrent. Les moins bons doivent s'améliorer rapidement ou disparaître.

Poentioù Yec'hed – Un médecin près de chez vous

1 200 mini-cliniques réparties dans les mairies, phares, écoles rurales : un infirmier diplômé, une intelligence artificielle médicale et une téléconsultation avec un médecin disponible.

Ces points santé permettent de gérer **80% des visites médicales sans généraliste** : prise de tension, renouvellement d'ordonnance, suivi des maladies chroniques, petites urgences. Tout est traité en 10 minutes maximum.

Ce maillage dense du territoire garantit qu'aucun Breton, même dans le village le plus reculé, n'est à plus de 15 minutes d'un point de santé accessible immédiatement.

Prévention et natalité au cœur du système

Le système breton mise massivement sur la **prévention** plutôt que de soigner les maladies une fois qu'elles sont déclarées :

- **100 euros en cash par an** si vous faites votre bilan de santé complet annuel
- **600 euros pour chaque naissance** (cumulatif avec les allocations familiales)
- **Sport obligatoire à l'école** pour tous les niveaux scolaires

→ Résultat attendu : Moins de maladies, plus de Bretons en bonne santé, explosion de la natalité.

DÉFENSE NATIONALE : UNE ARMÉE DE CITOYENS

L'Armée Nationale Bretonne

▲ ARMÉE NATIONALE BRETONNE

Emblème : **Kroaz Du** (croix noire bretonne historique)

Dès l'indépendance, les troupes françaises évacueront le territoire national et toutes les bases militaires bretonnes seront rétrocédées à l'État breton.

Service national obligatoire sur le modèle finlandais

Le service national suivra le **modèle finlandais** éprouvé et reconnu comme l'un des plus efficaces au monde : **six mois obligatoires** entre 18 et 25 ans, pour les hommes et les femmes, avec formation complète au tir, à la survie en milieu hostile et au secourisme d'urgence.

- **Prime de 4 000 euros** versée à ceux qui prolongent volontairement leur service au-delà des six mois
- **Permis d'armes de catégorie B** délivré automatiquement à tout citoyen ayant accompli son service avec succès

Ce système crée une véritable **armée de citoyens** où chaque Breton est formé, équipé et prêt à défendre son pays. En cas d'agression extérieure, la Bretagne peut mobiliser une force militaire considérable en quelques heures seulement.

Stratégie de défense 2035

COMPOSANTE	CHIFFRES
Budget total	10,75 milliards d'euros (5% du PIB)
Forces actives professionnelles	23 500 militaires d'active
Réserve citoyenne	250 000 réservistes (mobilisables en 72 heures)
Composante maritime	70% du budget
Défense côtière	18% du budget
Force aérienne	12% du budget

La stratégie vise à garantir la **souveraineté absolue sur la Zone Économique Exclusive** (ZEE), repousser toute agression maritime et maintenir la liberté totale de navigation atlantique. Avec un noyau professionnel de 23 500 militaires d'active et une réserve de 250 000 citoyens mobilisables en 72

heures, la Bretagne dispose d'une force interarmées compacte, technologiquement avancée et 100% autonome.

Posture internationale :

Breizh adopte une **neutralité armée** inscrite dans la Constitution, tout en maintenant une interopérabilité technique totale avec les partenaires OTAN et Union européenne (États-Unis, Pays-Bas, Allemagne, Danemark, Suède, Norvège, Italie, Royaume-Uni), positionnant la Bretagne comme pivot atlantique stratégique pour l'Alliance occidentale sans adhésion formelle.

L'ÉCONOMIE SOUVERAINE : PROSPÉRITÉ ET INDÉPENDANCE

Le Lur – Notre monnaie nationale

● TRANSITION MONÉTAIRE DOUCE ET PRAGMATIQUE

L'Euro sera utilisé pendant les **cinq premières années** de l'indépendance, comme au Monténégro, avec un taux de change fixe de 1 Lur = 1 Euro. La Banque centrale bretonne gèrera les réserves monétaires et imprimera progressivement la monnaie nationale. D'ici 2035, le **Lur** deviendra la monnaie principale de transaction, tout en conservant l'Euro comme moyen de paiement légalement accepté sur le territoire.

La monnaie nationale, le **Lur**, sera solidement adossée à l'épargne nationale et aux ressources maritimes considérables de notre Zone Économique Exclusive. Cette stratégie garantit la stabilité monétaire, protège notre commerce international et restaure la pleine souveraineté monétaire. Le modèle combine la résilience islandaise (possibilité de dévaluation si nécessaire) et la stabilité slovène (accès facilité au marché de l'Union européenne).

Le Fonds souverain breton

Le **Fonds souverain breton** est une réserve nationale stratégique dédiée à la stabilité économique, aux investissements de long terme et à la souveraineté budgétaire. Il est financé exclusivement par la **taxe offshore de 18%** prélevée sur les revenus de la Zone Économique Exclusive au-delà de 25 milliards d'euros par an.

Objectif 2040 : 50 milliards d'euros de réserves

Les revenus offshore atteindront 30 milliards d'euros en 2035 (représentant 11% du PIB) grâce à la pêche durable, l'algoculture intensive (50 000 hectares), l'hydrolien de nouvelle génération, la méthanisation offshore, la production d'hydrogène vert et les ports hubs internationaux de Brest et Nantes. Le seuil taxable de 25 milliards d'euros reste totalement exonéré pour encourager l'investissement privé. L'excédent de 5 milliards d'euros génère 900 millions d'euros de taxe chaque année.

Les trois rôles stratégiques du Fonds :

- **Réserve de souveraineté** : Maintien d'une année complète de budget national en réserve
- **Investissements stratégiques** : Financement de la flotte maritime, des universités nationales, du programme "retour au pays"
- **Bouclier démographique** : Maintien des allocations familiales en cas de crise économique grave

Ce que vous ne paierez JAMAIS

✓ ZERO IMPÔT DIRECT SUR LES CITOYENS

- **Aucun impôt sur le revenu** – ni fédéral, ni provincial
- **Aucun droit de succession** – votre patrimoine va intégralement à vos enfants
- **Aucune taxe foncière** sur votre résidence principale

L'État central perçoit ses recettes exclusivement par des mécanismes indirects et ciblés, laissant le revenu des citoyens totalement intact. C'est un choix philosophique et politique fort : **ce que vous gagnez par votre travail vous appartient entièrement.**

Des recettes publiques efficaces et justes

SOURCE DE REVENU	MONTANT ANNUEL
TVA fédérale différenciée (6% produits bretons, 21% importations)	14 milliards d'euros

SOURCE DE REVENU	MONTANT ANNUEL
Impôt sur les sociétés progressif (0% jusqu'à 1M€, 10% entre 1-10M€, 15% au-delà)	7 milliards d'euros
Taxe offshore sur revenus marins (25% au-delà de 25 milliards d'euros)	2,5 milliards d'euros
Douanes et redevances portuaires	3,5 milliards d'euros
Taxe touristique (8 euros par nuitée en hébergement marchand)	1,5 milliard d'euros
Redevances énergies marines et licences d'exploitation	1,5 milliard d'euros
TOTAL ÉTAT FÉDÉRAL	30 milliards d'euros
TVA locale provinciale (6%)	10 milliards d'euros
Taxe foncière sur biens commerciaux uniquement (1,2%)	5 milliards d'euros
Redevance sur résidences secondaires (2%)	3 milliards d'euros
Redevances locales (ports, marchés, tourisme)	2 milliards d'euros
TOTAL PROVINCES	20 milliards d'euros
TOTAL GÉNÉRAL	50 milliards d'euros (23% du PIB)

Comparaison frappante : 23% du PIB prélevé en Bretagne contre 45% en France actuelle. La charge fiscale individuelle effective reste autour de 17% du revenu médian, contre 40% en France, préservant un **pouvoir d'achat supérieur de 30%** pour les ménages bretons.

Croissance économique ambitieuse



TRAJECTOIRE DE CROISSANCE EXCEPTIONNELLE

PIB actuel (2023) : 152 milliards d'euros

PIB 2035 : 215 milliards d'euros (croissance annuelle de 3,5%)

PIB 2040 : 310 milliards d'euros

Ce bond spectaculaire s'explique par la pleine maîtrise de nos ressources naturelles, une fiscalité hautement incitative pour les entreprises et une spécialisation intelligente dans des secteurs à très forte valeur ajoutée.

Les trois piliers de l'économie bretonne

LA MER (25 milliards d'euros par an)

La Zone Économique Exclusive devient notre ressource inépuisable :

- Pêche durable sous quotas bretons stricts
- 50 000 hectares d'algoculture intensive
- 5 TWh d'hydrolien (Raz de Sein)
- 10 TWh de méthanisation offshore
- 5 TWh d'hydrogène vert
- Ports hubs internationaux : Brest (1 million EVP) et Nantes (12 millions de tonnes agro)

Sans aucune éolienne offshore visible !

L'AGRICULTURE SOUVERAINE

L'agriculture bretonne devient un modèle mondial :

- 70% de la production alimentaire en circuit local
- Label **Breizh Bio** reconnu premium à l'export
- 10 TWh de bioénergies 100% locales
- Économie circulaire agricole complète
- Respect total des terres et du littoral
- Gouvernance nationale unifiée

D'ici 2035 : 4 TWh de biocarburants + 6 TWh de chaleur et bioGNV via 800 fermes partenaires.

TECH ET INNOVATION

Zone franche de Saint-Malo (500 hectares) :

- 10 ans à 0% d'impôt sur les sociétés, 0% de TVA, 0% de droits de douane
- Intelligence artificielle marine exportée mondialement
- Biotechnologies des algues et santé génétique
- Finance verte et investissements durables
- Objectif : 10 000 emplois créés
- 5 milliards d'euros d'investissements étrangers

Partenariats stratégiques avec Dublin, Zurich, Rotterdam.

Ce nouveau modèle économique breton bâtira une **économie de niche haut de gamme**, totalement libérée des contraintes bureaucratiques françaises. Notre petite taille, notre géographie maritime exceptionnelle et notre identité culturelle forte deviennent des atouts uniques et décisifs sur la scène économique internationale.

TRAVAIL ET EMPLOI : UNE BRETAGNE QUI EMBAUCHE SES ENFANTS

Objectif plein emploi

◆ OBJECTIF 2035 : CHÔMAGE INFÉRIEUR À 4%

La Bretagne vivra dignement de son travail. Un code du travail simple, efficace et véritablement protecteur inspiré du modèle suisse sera adopté dès l'indépendance.

Salaires sectoriels adaptés à notre réalité

Un **salaire minimum sectoriel et régional**, parfaitement adapté à la réalité économique bretonne, remplacera le SMIC national français rigide et inadapté :

SECTEUR	SALAIRE NET MINIMUM
Agriculture et pêche (zones rurales)	1 600 euros net
Services (zones urbaines)	1 800 euros net
Numérique et technologies	2 200 euros net

Avec 0% d'impôt sur le revenu, chaque salaire net est un véritable pouvoir d'achat. Comme en Islande et en Suisse, Breizh protège efficacement les salariés, les emplois locaux et la liberté économique des entreprises.

Les salaires sont partiellement subventionnés par les revenus maritimes considérables dans les secteurs ruraux, permettant de maintenir des emplois de haute qualité partout sur le territoire, y compris dans les zones les moins denses.

Formation et préférence bretonne

- **Formation professionnelle entièrement gratuite** en langue bretonne : chantiers navals, agroalimentaire, numérique, énergies marines renouvelables
- **30% de préférence systématique aux entreprises bretonnes** pour tous les marchés publics fédéraux et provinciaux
- **Plan "Retour au pays"** généreux : 10 000 euros d'installation + 5 ans d'exonération fiscale totale pour tout Breton expatrié qui rentre vivre et travailler en Bretagne

Ce plan ambitieux permettra d'atteindre le plein emploi structurel tout en rapatriant massivement les compétences et les talents bretons actuellement dispersés aux quatre coins du monde, notamment à Paris, Londres et dans les grandes métropoles internationales.

SOUVERAINETÉ ÉNERGÉTIQUE : 100% AUTONOME

Indépendance énergétique totale

L'indépendance énergétique est placée au cœur absolu de la souveraineté bretonne. Breizh doit impérativement produire **100% de son énergie** sur son territoire et sa zone maritime, sans dépendre d'États étrangers qui exposeraient potentiellement la nation à de très forts risques géopolitiques.



OBJECTIF : 100% D'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE

22 TWh d'électricité + 45 TWh de chaleur et carburants

Une nation qui ne contrôle pas totalement son énergie n'est pas vraiment libre.

Mix énergétique 2035 diversifié et résilient

SOURCE D'ÉNERGIE	PRODUCTION	PART DU MIX
4 réacteurs SMR NuScale (technologie américaine de nouvelle génération)	8 TWh	36%
Hydrolien marin (300 turbines Orbital écossaises assemblées à Brest)	5 TWh	23%
Méthanisation et biocarburants (800 fermes + colza-algues 100% local)	10 TWh	22%
Éolien flottant offshore (co-entreprise stratégique avec l'Irlande)	4 TWh	18%
Solaire sur toitures + petits barrages hydroélectriques	1 TWh	5%

Toutes les éoliennes terrestres existantes seront systématiquement démantelées – elles défigurent gravement nos paysages bretons et sont notoirement peu efficaces. Nous miserons massivement sur les technologies marines avancées, domaine où la Bretagne excelle naturellement depuis des siècles.

Actions structurantes dès 2031

Pour concrétiser l'autonomie bioénergétique complète de la Nation bretonne à l'horizon 2040, quatre actions structurantes majeures seront lancées dès 2031 :

1. Filière HVO Breton : Construction d'une usine de raffinage hydrotraité à Donges ou Lorient pour transformer 1,2 million de tonnes de colza cultivé localement en 500 millions de litres de biocarburant HVO premium pour l'ensemble des camions et navires bretons.

2. Trois fermes pilotes algues-SAF (2031-2033) implantées en Baie de Saint-Brieuc, Rade de Brest et Golfe du Morbihan, totalement intégrées à l'aquaculture multitrophique, pour produire 50 millions de litres de carburant aérien durable destiné aux aéroports internationaux de Rennes, Brest et Nantes.

3. Réseau complet de 200 stations bioGNV espacées de 25 kilomètres en moyenne sur l'intégralité du territoire, alimentées en temps réel par les 800 unités de méthanisation agricole, en priorisant les flottes captives de bus, tracteurs agricoles et poids lourds de transport.

4. Pacte Bioénergies 2040 définitivement adopté par le Parlement bicaméral, fixant un cadre législatif clair, un financement pérenne (150 millions d'euros par an via le fonds national) et une gouvernance territoriale unifiée, garantissant la souveraineté énergétique bretonne totale sans aucune concurrence avec la production alimentaire ni dégradation du littoral.

BREIZHPENZ : LA RETRAITE À LA BRETONNE

Le meilleur système de retraite au monde



BREIZHPENZ : INSPIRÉ DU MODÈLE NÉERLANDAIS

Le modèle néerlandais est classé numéro 1 mondial depuis 15 ans consécutifs.

BreizhPenz garantit à chaque citoyen breton, dès l'âge de 67 ans, une pension de retraite stable, juste et véritablement durable, sans augmenter les dépenses publiques ni créer aucun impôt direct supplémentaire.

Votre pension en trois composantes claires

900 euros de base pour absolument tous

Versés mensuellement par l'État breton à tous les retraités sans exception, strictement indexés sur l'inflation réelle. Cette pension publique de base couvre les besoins essentiels de vie, même pour ceux qui ont peu cotisé durant leur vie active. C'est la solidarité nationale de base, inconditionnelle.

Plus 100 euros par enfant élevé (sans aucun plafond !)

Cette incitation puissante renforce massivement la natalité tout en récompensant équitablement l'engagement familial de long terme :

NOMBRE D'ENFANTS ÉLEVÉS	PENSION MENSUELLE TOTALE
1 enfant	1 000 euros par mois
3 enfants	1 200 euros par mois
5 enfants	1 400 euros par mois
7 enfants	1 600 euros par mois

Plus votre capital personnel (Yec'hedKonto)

10% de votre salaire brut (5% prélevé directement sur votre bulletin de salaire, 5% payé intégralement par votre employeur) est versé automatiquement chaque mois sur votre Yec'hedKonto personnel. Ce compte individuel est investi dans des projets souverains bretons à long terme : hydrogène vert, ports hubs internationaux, algoculture intensive.

Avec un rendement réaliste et prudent de 4% par an, après 40 années complètes de cotisation active, cela ajoute en moyenne **350 euros par mois supplémentaires** à votre pension de retraite finale.

Exemple concret détaillé

Un Breton gagne 2 200 euros net par mois et a élevé 3 enfants.

Cotisation mensuelle automatique : 220 euros (10% dont la moitié est entièrement payée par l'employeur, donc impact réel de 110 euros sur le salaire net)

À l'âge de 67 ans, sa pension mensuelle sera de :

900 euros (pension de base de l'État) + 300 euros (bonus pour 3 enfants élevés) + 350 euros (capital personnel accumulé et investi) = **1 550 euros par mois de pension garantie**

→ **70% de votre dernier salaire net**, ce qui représente le niveau standard international des pays les plus performants en matière de retraite (Pays-Bas, Danemark, Islande).

Financement totalement transparent

Le système BreizhPenz coûte exactement **4,2 milliards d'euros par an (2% du PIB)**, entièrement intégré au budget global existant de 50 milliards d'euros :

- **2,8 milliards d'euros** pour financer la pension de base universelle → TVA sociale (1,8 milliard) + redevances des ports hubs (1 milliard)
- **1,2 milliard d'euros** pour le bonus enfants illimité → redevances de l'hydrogène vert (1 milliard) + méthanisation offshore (0,2 milliard)
- **0,2 milliard d'euros** pour la gestion administrative → Fonds souverain (900 millions d'euros par an de rendement)

LANGUE ET CULTURE : LE BRETON AU CŒUR DE L'ÉTAT

Une reconquête linguistique progressive et irréversible



OBJECTIF 2050 : LE BRETON LANGUE DE TRAVAIL DE L'ÉTAT

Selon un modèle dynamique, fortement incitatif et totalement irréversible — directement inspiré d'Israël (revitalisation linguistique planifiée), du Québec (loi 101 sur la langue française) et du Pays de Galles (bilinguisme officiel réussi).

La langue bretonne deviendra progressivement mais inexorablement la langue exclusive de travail de l'État (administration publique, justice, Parlement bicaméral) d'ici 2050, selon trois phases soigneusement planifiées et évaluées.

Phase 1 : Bilinguisme fonctionnel (2035–2041)

Le breton est massivement présent partout dans l'espace public, le français reste temporairement dominant dans les faits. Tous les actes officiels sans exception sont publiés simultanément en breton et en français avec traduction systématique professionnelle. Formation linguistique gratuite et intensive pour

tous les fonctionnaires d'État et provinciaux (passage obligatoire de A2 à B1 en trois ans maximum).

Incitations financières substantielles :

- Prime annuelle de **300 euros** pour l'obtention du niveau B1 certifié
- Prime annuelle de **600 euros** pour l'obtention du niveau B2 certifié

Durant cette première phase de six ans, l'objectif prioritaire est de créer rapidement une masse critique importante de bretonnants actifs dans toute l'administration publique, tout en respectant encore le confort linguistique de chacun pendant la transition.

Phase 2 : Breton prioritaire (2041–2050)

Le breton devient officiellement la langue de travail interne prioritaire, le français reste disponible sur simple demande. Toutes les réunions gouvernementales et parlementaires se déroulent désormais en breton (interprétation simultanée professionnelle disponible jusqu'en 2048 seulement). Recrutement dans la fonction publique : **niveau B2 obligatoire** pour tous les nouveaux fonctionnaires sans exception (capacité réelle à travailler efficacement en breton, rédiger un rapport complet, tenir une réunion).

Dans les universités nationales bretonnes : **30% des cours dispensés en breton d'ici 2040**, puis augmentation progressive et planifiée jusqu'à atteindre 70% en 2050.

Phase 3 : Breton exclusif dans l'État (2050–2057)

Le breton devient la seule et unique langue interne de l'État, le français reste une simple option citoyenne pour les démarches privées. Administration publique 100% en langue bretonne (service en français disponible uniquement sur demande écrite préalable et justifiée). Justice fédérale : tous les jugements rendus en breton avec un résumé officiel en français systématiquement joint au dossier.

Très important : Aucune sanction ni obligation pour les citoyens ordinaires ou les entreprises privées. Le français reste une langue quotidienne, privée et culturelle totalement libre d'usage dans la sphère non-étatique.

Mécanismes concrets de revitalisation linguistique

- **Académie nationale de la langue bretonne** : création systématique de 1 500 mots nouveaux par an (terminologie juridique, technique, médicale,

numérique)

- **Éducation nationale** : immersion scolaire progressive et planifiée (50% d'enseignement en breton en 2030, 70% en 2040, 90% en 2050)
- **Université nationale de Bretagne** (campus principal à Rennes) : ouverture officielle en 2028, passage à 100% d'enseignement en breton d'ici 2045
- **Médias publics bretons** : 40% des programmes diffusés en breton en 2030, 70% en 2040, 90% en 2050
- **Marchés publics** : bonus automatique de 5% sur les appels d'offres pour les dossiers entièrement rédigés en breton dès 2033, priorité absolue et systématique en 2050
- **Noms officiels des communes** : double désignation obligatoire (breton et français) jusqu'en 2040, puis nom breton officiel unique avec mention du nom français en petits caractères

POLITIQUE INTERNATIONALE : NEUTRE, OUVERTE, PRAGMATIQUE

Une diplomatie équilibrée et efficace



DIPLOMATIE NEUTRE, OUVERTE ET PRAGMATIQUE

Directement inspirée de la Suisse, de l'Islande et du Liechtenstein : souveraineté nationale pleine et entière, coopération économique étroite avec l'Union européenne sans adhésion politique formelle (au stade initial de l'indépendance), alliances commerciales ciblées, neutralité militaire active et respectée.

La Bretagne indépendante adoptera une diplomatie résolument neutre sur le plan militaire, largement ouverte sur le plan commercial et intensément pragmatique sur le plan politique : souveraineté pleine reconnue internationalement, coopération économique étroite avec l'Union européenne sans adhésion politique contraignante initiale, alliances commerciales stratégiquement ciblées, neutralité militaire constitutionnellement inscrite et internationalement active.

Phase transitoire et adhésions internationales stratégiques

Phase transitoire cruciale (2035-2040) : Dès la proclamation officielle de l'indépendance, une phase transitoire protectrice de cinq années complètes garantit l'accès privilégié au marché unique européen via un traité bilatéral d'amitié et de coopération économique approfondie avec la République française et l'Union européenne, directement inspiré du précédent du Groenland en 1985 et de l'Irlande du Nord post-Brexit, avec une contribution financière annuelle limitée et plafonnée à 0,2% du PIB national par an, entièrement révisable à la baisse selon les résultats économiques.

Adhésions internationales stratégiques programmées :

- **2036 :** Adhésion formelle à l'**Association européenne de libre-échange (AELE / EFTA)**, exactement comme la Norvège et l'Islande
- **2037 :** Admission comme membre à part entière et de plein droit de l'**Organisation des Nations Unies (ONU)**
- **2041 :** Signature d'un **Accord Espace Économique Européen version allégée** directement inspiré des accords bilatéraux suisses et islandais
 - Accès complet et non-discriminatoire au marché unique (libre circulation des biens, services, capitaux)
 - Exemption totale des politiques non essentielles à nos intérêts (Politique Agricole Commune, politique commune de la pêche, politique migratoire commune)
 - Contribution financière annuelle strictement plafonnée à 0,15% du PIB, entièrement financée par une taxe volontaire minime sur les exportations
 - Accord entièrement révisable tous les 10 ans par référendum populaire obligatoire

Accords bilatéraux prioritaires

- **Traité de bon voisinage avec la République française :** relations apaisées, respectueuses et mutuellement bénéfiques, coopération économique renforcée
- **Partenariat stratégique de libre-échange et maritime avec le Royaume-Uni :** gestion commune de la Manche, coopération sur l'énergie éolienne offshore, quotas de pêche équitables

- **Passeport celtique historique** pour libre circulation totale avec les nations celtiques sœurs : **Écosse, Irlande, Pays de Galles, Cornouailles, Île de Man**. Ce passeport unique et historique permettra aux citoyens de toutes les nations celtiques de circuler absolument librement entre nos pays frères, renforçant considérablement nos liens historiques, culturels et économiques millénaires.
- **Coopération économique renforcée** avec la **Suisse, l'Islande et la Norvège** dans les domaines stratégiques de l'énergie renouvelable, de la pêche véritablement durable et de la recherche scientifique de pointe

Neutralité armée permanente inscrite dans la Constitution

Inscrite définitivement dans la Constitution nationale, la **neutralité armée permanente** de la Bretagne repose solidement sur une puissante armée de milice citoyenne (service citoyen obligatoire de six mois pour tous, réserve opérationnelle de 250 000 citoyens formés) avec des **accords techniques de passage aérien et naval** négociés bilatéralement pour l'OTAN et l'Union européenne sans aucune adhésion politique formelle contraignante.

- Service citoyen universel obligatoire de 6 mois
- 250 000 réservistes opérationnels mobilisables très rapidement
- Accords techniques OTAN et UE sans adhésion politique ni obligations militaires automatiques
- Statut d'observateur permanent à l'OSCE (Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe)

Résultat final : Breizh devient un État véritablement prospère, militairement neutre et économiquement connecté — membre actif de l'AELE, partenaire économique privilégié de l'Union européenne, allié naturel et historique des pays celtiques, ami respecté et respectueux de la France et de la Grande-Bretagne.

ÉDUCATION ET JEUNESSE : L'EXCELLENCE POUR TOUS

Vision ambitieuse pour notre jeunesse

★ VISION : EXCELLENCE ABSOLUE POUR TOUS SANS SÉLECTION PRÉCOCE

L'école bretonne nationale doit impérativement garantir l'excellence éducative pour absolument tous les enfants, sans aucune sélection précoce ni hiérarchie publique artificielle d'établissements, tout en restaurant complètement et en modernisant profondément la langue et la culture bretonnes comme vecteur central et quotidien d'identité nationale.

Budget : 8 à 9% du PIB national (contre seulement 5% en France actuellement)

Principes fondamentaux indérogeables

- **Égalité réelle et mixité sociale très forte** dans tous les établissements publics sans exception
- **Confiance totale accordée aux enseignants** recrutés exclusivement parmi les 10% meilleurs étudiants de chaque promotion, tous formés obligatoirement au niveau master universitaire
- **Moins d'heures de classe formelle, beaucoup plus de profondeur pédagogique**, de projets concrets et de pratique réelle
- **Évaluation bienveillante systématique** par compétences acquises jusqu'à l'âge de 15 ans (pas de notes chiffrées stressantes)
- **Budget éducation national porté à 8 voire 9% du PIB** (contre seulement 5% en France actuellement), soit presque le double des moyens

Parcours scolaire complet de 0 à 18 ans

ÂGE	PARCOURS DÉTAILLÉ
0-3 ans	Crèches universelles entièrement gratuites, 100% en langue bretonne ou bilingue dès l'âge de 6 mois (modèle nordique finlandais et suédois)
3-6 ans	École maternelle en immersion totale en langue bretonne (généralisation réussie du modèle Diwan à l'ensemble du territoire)
6-11 ans	Cycle primaire unique de 5 ans, enseignement équilibré 50% breton / 50% français, mathématiques selon la méthode Singapour (la plus performante mondialement), une journée complète par semaine en apprentissage par phénomènes (modèle finlandais éprouvé)

ÂGE	PARCOURS DÉTAILLÉ
11-15 ans	Collège unique de 4 ans sans aucun redoublement ni filières ségrégatives, 40% breton / 40% français / 20% anglais, parcours individuellement personnalisés et projets interdisciplinaires ambitieux (modèle estonien et finlandais combiné)
15-18 ans	Lycée modulaire à trois voies parfaitement équilibrées et totalement perméables entre elles : 40% voie générale classique, 35% voie technologique appliquée, 25% apprentissage précoce rémunéré et socialement valorisé (modèle suisse-allemand de référence mondiale)

Objectif chiffré ambitieux : 70% des jeunes bretons en voie professionnelle ou en apprentissage rémunéré à l'âge de 18 ans, car ces filières mènent très directement à l'emploi stable et sont tout aussi socialement valorisantes que les voies générales académiques traditionnelles.

Maîtrise parfaite de quatre langues

- **Breton** : langue principale ou co-langue d'enseignement jusqu'à 18 ans → objectif stratégique national de **100% de jeunes bretonnants parfaitement actifs à l'horizon 2050**
- **Français et anglais** : enseignés intensivement dès 6-7 ans en CLIL (Content and Language Integrated Learning - enseignement de matières académiques directement en langue étrangère)
- **Quatrième langue moderne** (allemand, espagnol ou chinois mandarin) : obligatoire pour tous dès l'âge de 11 ans

Statut social prestigieux et formation d'excellence des enseignants

Les enseignants bretons seront les mieux payés et les mieux formés de toute l'Europe occidentale :

- Recrutement hautement sélectif exclusivement parmi les **10% meilleurs bacheliers** de chaque promotion annuelle
- Formation universitaire longue de **master 2 obligatoire** (bac+5) avec stage pratique long en établissement réel
- **Salaire dans le premier décile national** des salaires du pays (top 10% des salaires bretons)

- **50% du temps de travail effectué hors classe** pour permettre une préparation excellente, de la recherche-action pédagogique permanente et de la formation continue régulière

Ce statut social prestigieux et cette rémunération très attractive attireront massivement les meilleurs talents intellectuels vers le métier d'enseignant et restaureront complètement le respect social de cette profession absolument essentielle à l'avenir de la nation.

Identité nationale et patriotisme républicain assumé

- **Lever quotidien du drapeau national breton** dans toutes les écoles, salué chaque matin par l'hymne national, le **Bro Gozh Ma Zadoù**
- **Enseignement approfondi de l'histoire de Bretagne** généralisé systématiquement à tous les niveaux scolaires

Résultats attendus d'ici 2060

- Bretagne positionnée durablement dans le **top 10 mondial permanent** des classements internationaux PISA et TIMSS
- **Langue bretonne définitivement sauvée et totalement revitalisée à 100%** des jeunes générations
- **Chômage des 18-25 ans structurellement inférieur à 4%** grâce à l'excellence reconnue internationalement de la formation professionnelle duale
- Société bretonne significativement **plus égalitaire, intensément créative et profondément fière** de son identité culturelle unique et millénaire



| ***Kentoc'h mervel eget bezañ saotret***

| *(Plutôt la mort que la souillure)*

PARTI NATIONAL BRETON — BREIZH 2035

Pour une Bretagne libre, prospère et fière

partinationalbreton.com | Twitter : @pnbsbb